

# Modalités de financement

## ***Vous êtes bénévole/salarié(e) dans une association employeur :***

1/ Vous avez la possibilité d'une prise en charge totale du coût de votre formation sous réserve de remplir les critères d'éligibilité aux financements AFDAS

2/ Le module de formation vous sera facturé au « **tarif association employeur** » s'il n'y a pas de prise en charge par l'AFDAS.

**Votre association doit être à jour de son enregistrement et de ses cotisations à la formation professionnelle (AFDAS)**

**Important :** Le bénévole devra être élu, membre du bureau.

## ***Vous êtes bénévole d'une association non-employeur :***

Le module de formation vous sera facturé au « **tarif association non employeur** »

### **CROS PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

Parc Club de l'Arbois – RD 543 – 13480 CABRIES

Tel : 04 42 10 22 00 – Mail : [provencealpescotedazur@franceolympique.com](mailto:provencealpescotedazur@franceolympique.com)

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le CROS Provence Alpes-Côte d'Azur s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre ni partager ces données avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) 2018 sur la protection des données personnelles.